

Véto pratique

Peut-on donner des antitussifs pour calmer la toux d'un chat ?

Traiter la toux d'un chat avec un antitussif destiné à l'homme ? Si l'idée peut venir à certains de vos clients, voilà de quoi les en dissuader...

Cas de comptoir

Question du client : « Mon chat n'arrête pas de tousser depuis quelque temps. Comme il me reste du sirop antitussif à la maison (j'ai été malade récemment et j'ai dû lui passer ma bronchite), puis-je lui en donner pour qu'il se calme ? »

Votre réponse sans appel : Non !

Voici pourquoi.

1) **La toux n'est pas une maladie mais un symptôme** qui reflète différentes maladies, et c'est particulièrement vrai chez le chat. Ainsi le sirop qui a été conseillé ou prescrit au client, contient des principes actifs (opiacés, antihistaminiques, fluidifiant bronchique etc.) adaptés au traitement de SA toux, pas à celle de son animal ! Il n'y a en fait **pratiquement aucune chance que la toux de son chat ait un rapport de près ou de loin avec sa toux**. En effet les infections respiratoires humaines sont contagieuses entre humains, et les infections respiratoires du chat sont contagieuses entre chats (on l'a bien vu avec la pandémie actuelle, il n'y a eu que quelques cas exceptionnels de passage du coronavirus humain au chat ; il en est de même

pour le virus de la grippe humaine). De plus si la toux de son chat le gêne au point qu'il demande un sirop vous devez lui conseiller (en **insistant lourdement** !) de consulter immédiatement un vétérinaire qui pratiquera des examens complémentaires pour déterminer la cause sous-jacente à cette toux.

2) Les caractéristiques de la toux sont importantes pour différencier les différentes causes sous-jacentes. **Le vétérinaire aura donc besoin de l'entendre lors de sa consultation car elle l'orientera sur les examens complémentaires à réaliser** (d'ailleurs il n'est pas rare qu'il essaye de la déclencher lors de la consultation). Ces examens sont essentiels et très divers (auscultation minutieuse, radiographies, échographies, bilans sanguins...). Ce n'est qu'une fois qu'il aura établi le diagnostic qu'il pourra envisager de calmer la toux.

Toutefois **l'administration d'antitussifs reste rare dans l'espèce féline** et correspond aux toux sèches, chroniques et épuisantes pour l'animal et normalement dans ce cas-là le client ne vous aura pas demandé conseil mais sera déjà allé consulter !

Sachez pour information que la toux peut refléter la présence d'une infection des voies respiratoires (bactérienne, virale, mycosique), d'un parasitisme respiratoire, d'un corps étranger inhalé, d'une tumeur de l'appareil respiratoire ou du médiastin, d'une pathologie d'origine allergique... En revanche chez le chat elle est rarement cardiaque. Elle disparaît généralement lorsque le traitement de la cause sous-jacente est mis en place et, tout comme les causes, ce traitement spécifique est très variable (antibiotiques, antiparasitaires, chirurgie...). À l'officine vous n'avez aucun moyen de savoir comment calmer cette toux, la seule chose dont vous pouvez être certains c'est que ce n'est pas par un sirop antitussif.

3) Notez enfin qu'**il est fréquent que le client se « trompe » et prenne pour une toux des tentatives de vomissements d'une boule de poils**, surtout en automne et au printemps, périodes de renouvellement du pelage. C'est particulièrement le cas des chats à poils longs et là le traitement consiste à le brosser régulièrement, tous les jours !

Conclusion

La toux est un mécanisme naturel qui permet au chat de se défendre vis-à-vis des germes pathogènes ou des corps étrangers. Lorsqu'elle persiste ou est associée à des signes de gravité (fièvre, abattement, difficultés respiratoires...) le chat doit être examiné par un vétérinaire sans délai pour en traiter la cause. Dans ce contexte, **toute automédication doit être fortement déconseillée**. De même l'administration d'un produit de la pharmacopée humaine (n'ayant pas d'AMM pour le chat) n'est pas conseillée sauf sur ordonnance vétérinaire d'autant qu'il existe quelques médicaments antitussifs vétérinaires spécifiquement adaptés à l'espèce féline.

● Dr Vet. Florence Almosni-Le Sueur



« Touchez pas à ma toux ! »

PHARMIE

Une question sans réponse ?



Les spécialistes du Quotidien répondent à vos problématiques les plus pointues

INTERROGEZ

NOTRE COMITÉ D'EXPERTS

Le Quotidien du pharmacien

10 domaines de compétence

- Droit et déontologie professionnelle
- Vie des groupements
- Droit du travail
- Médication officinale
- Gestion et comptabilité de l'officine
- Pharmacologie
- Économie de la santé
- Formation pharmaceutique continue
- Informatique officinale
- Formation initiale et vie universitaire

www.lequotidiendupharmacien.fr